

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Un accord taillé pour la classe moyenne flamande

Le gouvernement flamand a de l'ambition. Il est efficace. Il travaille. Ce message, le ministre-Président Geert Bourgeois (N-VA) l'a martelé, samedi dernier à l'aube, à l'issue d'une interminable négociation entre les partenaires de sa majorité qui a débouché sur un accord dans trois dossiers importants: les allocations familiales, l'enseignement secondaire et les provinces. "Nous avons pris des décisions là où les autres entités fédérées sont toujours à pied d'œuvre", s'est-il félicité.

A la mode belge

Geert Bourgeois s'attendait probablement à voir le mouvement flamand se lever devant lui et l'applaudir à tout rompre. Il a dû déchanter. Il y a bien reçu quelques louanges. Mais trop timides pour masquer les reproches d'une partie de la Flandre nationaliste qui estime que ces accords flamands ont été conclus "à la belge". A la belge, car ficelés nuitamment au terme d'un long conclave dans un château. A la belge encore parce que reposant sur des trocs entre partis de la coalition dans des dossiers qui ont a priori

peu à voir entre eux. A la belge enfin parce que dans le dossier phare, celui des allocations familiales, la facture sera laissée au gouvernement suivant.

Une longueur d'avance

Du reste, Geert Bourgeois fait un peu vite la leçon aux autres entités fédérées. Faut-il lui rappeler que la Wallonie a diminué le nombre de conseillers provinciaux et de députés permanents dès 2010. Six ans avant la Flandre.

Mais il est un fait indiscutable: l'accord intervenu le week-end dernier donne à la Flandre une sérieuse avance en matière d'allocations familiales. La régionalisation de la compétence avait été décidée lors de la dernière négociation institutionnelle en 2011. Techniquement, c'est peut-être le transfert le plus compliqué jamais organisé en Belgique. Pour l'heure, le fédéral continue à gérer la matière. Mais le transfert sera effectif en janvier 2019. On y sera vite. La Flandre se met en ordre de marche. Avant les autres.

La Wallonie a institué l'organe qui gèrera la matière après 2019 – il s'agit de l'Aviq ou Agence pour une vie de qualité. Mais elle n'a pas encore arrêté les critères d'octroi des allocations. Quant à la Région bruxelloise – plus exactement la Commission commu-

nautaire commune qui héritera de la compétence –, elle ne s'est toujours pas dotée d'un organe pour la gestion future des allocations familiales.

Une allocation unique

La Flandre prend de l'avance. L'accord n'a pourtant pas été conclu sans mal. La N-VA voulait surtout soigner la classe moyenne flamande. Le CD&V refusait de laisser tomber les familles moins favorisées. Il a fallu sortir le compromis au forceps.

Un grand principe est retenu: chaque enfant né après le 1^{er} janvier 2019 et domicilié en Flandre aura droit à une allocation familiale de 160 euros quels que soient son âge et son rang dans la famille. C'est une fameuse simplification par rapport à la situation actuelle

où des suppléments sont accordés en fonction de l'âge de l'enfant et de sa place dans la famille. Même principe d'ailleurs pour la prime de naissance: elle s'élèvera à 1100 euros quel que soit le rang de l'enfant.

Les suppléments sociaux sont maintenus. Mais ils ne seront plus liés au statut social des parents – les parents chômeurs, par exemple, touchent aujourd'hui une allocation majorée. Ils seront fonction du revenu imposable. Pour en bénéficier, le ménage devra gagner moins de 29000 euros par an – ou moins de 60000 pour une famille de plus de trois enfants.

L'accord intraflamand prévoit également une prime scolaire de 150 euros pour les enfants de trois ans et de quatre ans pour autant qu'ils soient inscrits à l'école. C'est l'Open VLD qui, au nom de l'égalité des chances, a forcé cette mesure. De cette façon, les rares familles, le plus souvent issues de l'immigration, qui gardent leur enfant à la maison jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire devraient être incitées à mettre leur progéniture plus tôt à l'école.

Un exemple pas facile à suivre

Les calculs ont été faits. Ce sont les familles avec un enfant qui sont les grandes gagnantes de l'accord. Et les familles nombreuses qui trinquent. Or, parmi ces dernières, on retrouve de nombreuses familles immigrées. Le nouveau système risque bien de passer à côté de l'objectif de lutte contre la pauvreté affiché par le CD&V. Ce qui fait dire à certains que la N-VA sort vainqueur de l'accord. A nouveau.